

Gabon - Guinée Equatoriale : Les frontières (pétrolières) de la discorde

Actualités - [Afrique](#)

Écrit par [Administrator](#)

Mardi, 20 Avril 2010 23:12

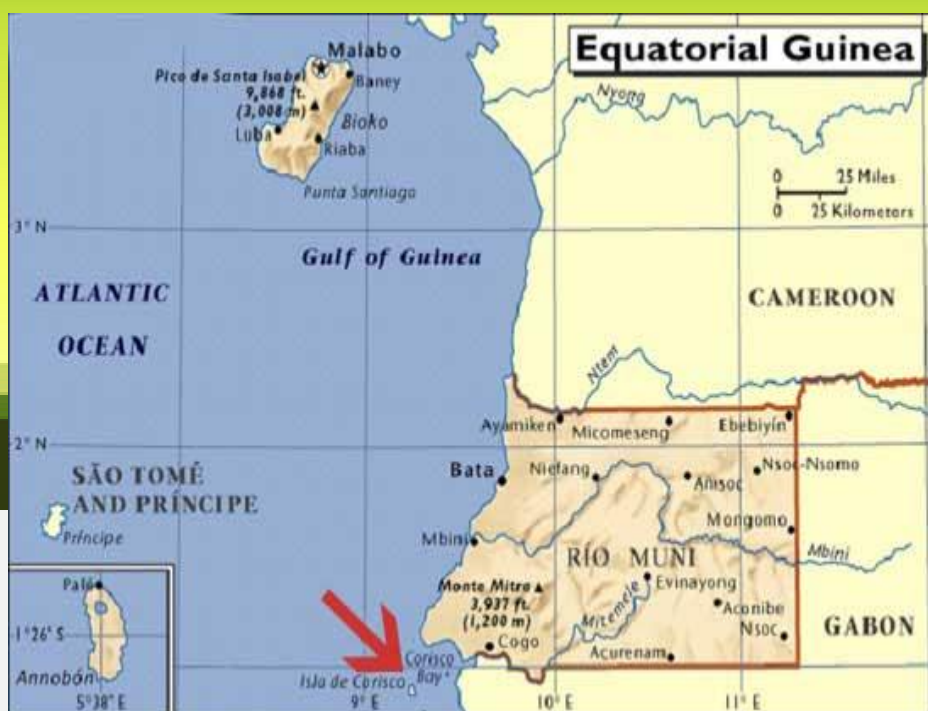


Riche en or noir, le sous-sol africain attise les conflits entre États sur des gisements transfrontaliers. L'arbitrage est périlleux, car les enjeux économiques sont souvent colossaux.

Pétrole : les frontières de la discorde.

Plus de 500 milliards de dollars sur dix à vingt ans. Voire 600 milliards avec un baril à 80 dollars. C'est le trésor colossal d'or noir – évalué à 7 milliards de barils – enfoui dans le sous-sol africain et que se disputent plusieurs États. Ces gisements de la discorde s'étalent sous 175 km de frontières terrestres, sans compter les limites maritimes, aux contours flous et contestés. Et ce n'est pas fini. La volonté de diversification des sources d'approvisionnement engagée par les Occidentaux et les Asiatiques depuis 2001 a ravivé l'intérêt pour d'anciens champs pétroliers africains négligés. Avec la région des Grands Lacs, le golfe de Guinée est devenu l'un des terrains d'affrontement majeurs pour la conquête et la répartition de ces nouveaux marchés. Demain, sans doute, l'océan Indien, dans un triangle dessiné entre les Comores, Madagascar et le Mozambique, sera une autre zone de turbulences. « ***Cela répond à la volonté légitime des États africains, favorablement repositionnés sur la cartographie pétrolière mondiale, d'exploiter au mieux ces ressources*** », note **Victor Stéphane Essaga**, représentant de l'Association internationale des négociateurs pétroliers [AIPN] pour dix pays africains.

Le dernier litige en date oppose Abidjan et Accra à propos de gisements situés sur la frontière mouvante tracée entre les deux pays. « ***Il n'y aura pas de guerre du pétrole*** », a désamorcé **Augustin Kouadio Komoé**, le ministre ivoirien des Mines et de l'Énergie, le 10 mars. En mai 2009, les deux pays ont saisi, comme sept autres États africains, la Commission des Nations unies pour bénéficier d'une extension de leurs zones de prospection maritime.



Toutefois, l'issue des litiges n'est jamais garantie. São Tomé s'est entendu avec le Nigeria pour exploiter des réserves « *communes* ». Après quinze ans de tensions, la Tunisie et la Libye exploiteront finalement ensemble à partir de septembre un gisement sur leur frontière commune. Mais le Gabon et la Guinée équatoriale se disputent depuis 1972 l'île Mbanié sans même avoir la certitude qu'elle recèle du pétrole. Cette année, les deux pays feront appel à l'arbitrage de la Cour de justice internationale de La Haye. Mais entre des frontières mal dessinées et des rêves de puissance pétrolière, à l'image de l'Ouganda, nouveau roi du pétrole africain, les États n'ont pas fini de s'étriper au fil des fluctuations du prix du baril. Enquête sur cinq conflits clés.

Les frontières de la discorde : Gabon-Guinée Équatoriale.

Un chapelet de trois îles désertes dans la baie de Corsico : Mbanié, la plus grande, avec une superficie de 30 hectares, Conga et Cocotiers. Situées à une trentaine de kilomètres des côtes continentales gabonaises et équato-guinéennes, elles enveniment les relations entre les deux pays depuis août 1972 et l'envoi par **Omar Bongo Ondimba** de troupes pour occuper (momentanément) les trois bandes de terre. Les deux États invoquent – en l'interprétant différemment – une convention signée entre la France et l'Espagne en 1900 délimitant leurs possessions dans le golfe de Guinée, et par là même les frontières entre les deux pays, pour revendiquer leur droit sur les îles et les eaux territoriales qui les entourent.

Et mettre la main sur d'hypothétiques gisements – à ce jour, aucune campagne de prospection n'a démontré l'existence de pétrole dans la zone contestée – dans une région riche en or noir. Aux alentours de ce périmètre, seul l'américain Vanco a réalisé en 2001, à la demande des autorités équato-guinéennes, une étude sismique en 3D sur le permis pétrolier gabonais Igoumiou Marin...

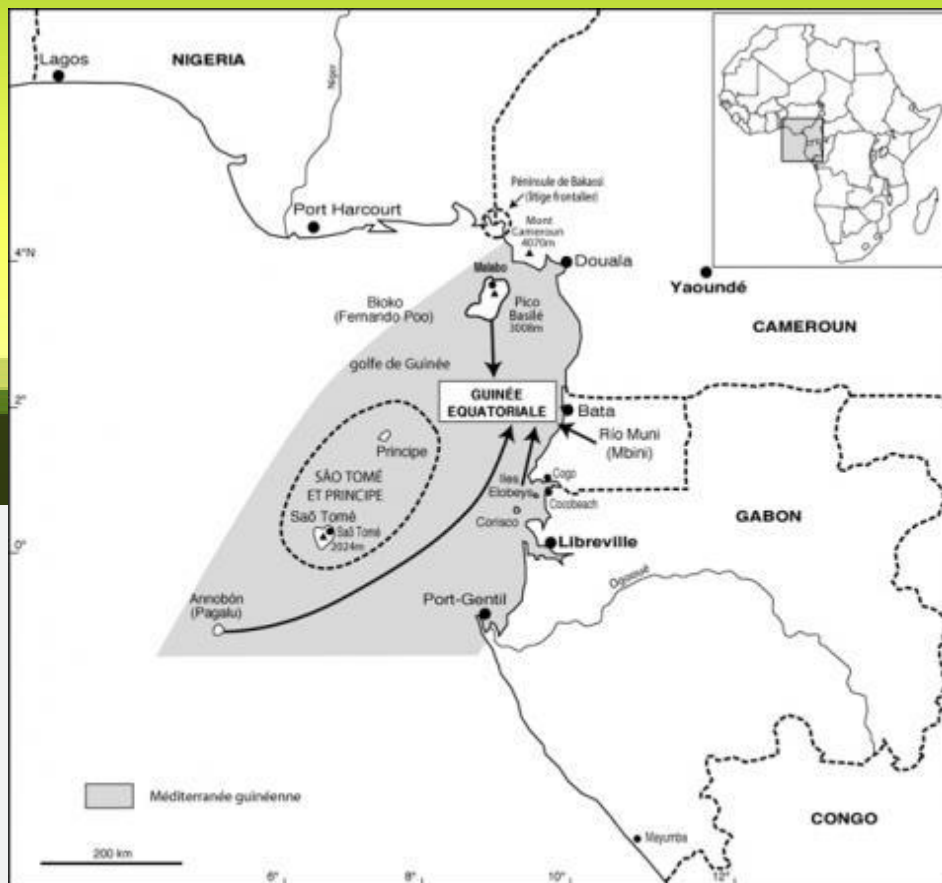


Figure 1 - Le centre du golfe de Guinée et la "Méditerranée Guinéenne"

Sources : Rieucan J. d'après Dubresson . A., Marchal J.Y. et Raison J.P., dir., 1994, p. 255.

Entre provocations, réunions bilatérales ou régionales avec les pays voisins, appel aux bons offices de l'OUA de l'époque ou à des médiateurs des Nations unies (qui n'ont jamais abouti), une solution a failli jaillir en 2004 lorsque les deux pays ont annoncé la formation d'une zone de développement conjoint, qui n'a malheureusement jamais vu le jour, Malabo exigeant en préalable la reconnaissance par son voisin gabonais que l'île Mbanié lui appartient. En l'absence de solution, les deux pays ont décidé de saisir la Cour internationale de justice de La Haye courant 2010. C'était l'un des thèmes de discussion d'**Ali Bongo Ondimba** avec le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le 9 mars à New York.

Conflits résolus

- Drôle d'histoire que celle de ce petit archipel de 160 000 habitants : São Tomé e Príncipe s'est révé brusquement en prochain Koweït lorsqu'en 1997 une firme texane, la ERHC (Environmental Remediation Holding Corporation), a estimé que l'îlot était assis sur des réserves pouvant atteindre 11 milliards de barils. L'appétit de ses voisins (Nigeria, Gabon, Guinée équatoriale) s'est réveillé pour aussitôt contester les frontières. Saisie, la Cour internationale de justice (CIJ) a délimité la Zone économique exclusive (ZEE) de São Tomé. Le géant nigérian a négocié, lui, avec l'archipel en 2001 un traité dans « le respect des ZEE » portant sur une zone de développement conjoint (JDZ) où les réserves avoisineraient 1 milliard de barils. São Tomé obtient 40 %, le Nigeria 60 %. L'îlot s'en tire bien : « Le Nigeria aurait pu tout rafler », confie un expert.

- La CIJ avait déjà départagé en 1982 la Tunisie et la Libye, qui s'opposaient depuis quinze ans pour la délimitation de leur plateau continental. En jeu : le bloc offshore 7-Novembre, situé sur la frontière maritime tuniso-libyenne et qui recèlerait 2 milliards de barils. La Libye obtient de la CIJ une frontière proche de ce qu'elle revendique à l'époque. En septembre prochain, la compagnie Canadian Superior commencera à forer pour le compte de la Joint Oil, société tuniso-lybienne (50/50) créée en 1988 pour le développement de 7-Novembre.

- A contrario, la CIJ n'est pas intervenue dans le différend qui a opposé, en 1964, la Tunisie et son autre voisin, l'Algérie. Cette année-là, Agip découvre El-Borma, un gisement prometteur dans l'extrême sud tunisien, à la frontière des deux pays. Les chefs d'État s'entendent finalement à l'amiable pour se répartir El Borma.

- À l'inverse, l'arbitrage international a été nécessaire en 2006 pour faire taire les canons sur la péninsule de Bakassi. Rétrocédé par le Nigeria au Cameroun le 14 août 2008, ce territoire de 1 000 km² n'a pourtant pas de réserves estimées.

- C'est justement pour éviter ce scénario que le Sénégal et la Guinée-Bissau s'accordent en 1995 pour la création de l'Agence de gestion et de coopération (AGC) : 20 % des ressources maritimes reviennent à Bissau, 80 % à Dakar. Mais si le potentiel de 1,1 milliard de barils est confirmé, le Sénégal sera peut-être tenté de renégocier, afin d'écarter toutes velléités d'un voisin jugé instable.

Source : Jeune Afrique